

Commune de COLLERET (59680)

Projet de désaffectation et aliénation d'un chemin rural « Le Chemin Fache »

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 28 novembre 2018, il sera procédé du lundi 7 janvier 2019 au mardi 22 janvier 2019, soit pendant 16 jours consécutifs, à une enquête publique préalable destinée à recueillir les observations du public, sur la désaffectation et à l'aliénation du Chemin Fache, sur le territoire de la Commune de COLLERET.

Monsieur Patrick ARMAND, retraité de la gendarmerie nationale, est nommé en qualité de commissaire enquêteur, suivant arrêté du maire en date du 28 novembre 2018.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Délibération du conseil municipal du 3 octobre 2016
- Délibération du conseil municipal du 27 octobre 2017
- Une notice explicative
- Un plan de la commune
- L'appréciation sommaire des dépenses
- Des annexes jointes au dossier

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de COLLERET 59680 Place de l'Europe, du lundi 7 janvier 2019 au mardi 22 janvier 2019 et seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et horaires habituels de la mairie les lundis, mardis, jeudis de 9h00 à 12h00 et de 16h30 à 17h30, les mercredis, vendredis de 9h00 à 12h00 et les samedis de 8h30 à 11h30, à l'exception des dimanches et jours fériés.

Les pièces du dossier seront également consultables et téléchargeables sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : www.mairiecolleret.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de COLLERET :

- Lundi 7 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)
- Mardi 22 janvier 2019 de 14h30 à 17h30 (clôture de l'enquête).

Des observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par voies postales avec mention « à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur » à la mairie de COLLERET 59680 Place de l'Europe. Ces observations devront lui parvenir avant la clôture de l'enquête. Elles peuvent également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : mairie.colleret2@orange.fr

Toute information sur le projet d'aliénation peut être obtenue auprès de la mairie de COLLERET.